

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 19 décembre 2019

DCM N° 19-12-19-14

**Objet : Saison sportive 2019/2020 : accompagnement des clubs par la Ville.**

**Rapporteur: Mme RIBLET**

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2019/2020.

Depuis plusieurs années, pour permettre aux clubs d'assurer les premières dépenses de la saison sportive à venir, des avances sur les subventions sont octroyées. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2019 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 437 105 € sur une enveloppe globale de 1 550 900 €, les subventions dont le détail figure dans la motion. Un montant de 674 965 € sera consacré au sport Elite, 485 625 € pour le haut niveau et une somme de 276 515 € au sport amateur.

A travers son soutien, la Ville de Metz accompagne notamment des actions sociales et solidaires mises en place par les clubs sportifs (action "sauve-nage" portée par le club de la Société de Natation de Metz en lien avec l'Ecole des Sports de la Ville et son public, Metz Handball, le Rugby Club de Metz ou Metz Tennis de Table qui organisent des actions à destination des quartiers, ou encore l'Amicale du Personnel Municipal qui propose grâce à l'action "Foot/Loisir/Citoyen" en lien avec des structures spécialisées, de développer la pratique du football à destination de jeunes migrants, etc...).

La ville propose également de soutenir, au cours de l'année 2020, les manifestations organisées dans le cadre du développement du Pôle d'athlétisme à Metz en accompagnant trois temps forts dont le meeting international Indoor Athlélor, reconnu 3<sup>ème</sup> français et 15<sup>ème</sup> mondial en 2019.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer au club organisateur de ces différents événements sportifs des subventions pour un montant total de 63 000 €.

Enfin, il est proposé d'accorder pour 16 080 € de participations financières pour l'acquisition d'un véhicule 9 places au bénéfice de Metz Triathlon.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2019/2020,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 516 185 € :**

#### **Sport élite – subvention de fonctionnement**

##### **Athlétisme**

Athlétisme Metz Métropole 82 985 €  
(Dont 16 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

Athlétisme Metz Métropole (Soutien Quentin BIGOT) 5 880 €  
(Au titre des frais de préparation de l'athlète pour sa participation aux compétitions nationales et internationales)

##### **Baseball**

Baseball & Softball Club de Metz 8 000 €

##### **Handball**

Metz Handball 397 880 €  
(Dont 79 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

##### **Tennis**

ASPTT Tennis 42 240 €  
(Dont 8 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

##### **Tennis de Table**

Metz Tennis de Table 108 930 €  
(Dont 21 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

##### **Triathlon**

Metz Triathlon 29 050 €

(Dont 5 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

## **Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement**

### **Arts martiaux**

Metz Judo – Jujitsu 5 500 €

### **Aviron**

Société des Régates Messines 37 345 €  
(Dont 7 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Badminton**

Metz Badminton 5 500 €

### **Basket**

Union Sainte Marie Metz Basket 63 035 €  
(Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

Metz Basket Club 62 820 €  
(Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Echecs**

Club d'Echecs Metz Fischer 24 000 €  
(Dont 4 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

Ecole Française des Echecs de Metz 5 500 €

### **Escrime**

Société d'Escrime de Metz 6 505 €

### **Football**

Amicale du Personnel Municipal – Section Foot 38 000 €  
(Dont 7 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Golf**

Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle 1 500 €

### **Hockey**

Metz Hockey Club 28 000 €  
(Dont 5 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Kayak**

Kayak Club de Metz 16 550 €  
(Dont 3 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Natation**

Société de Natation de Metz 35 550 €  
(Dont 7 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Patinage**

Sport de Glace de Metz 37 740 €

(Dont 6 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Pétanque**

La Ronde Pétanque 10 000 €

### **Rugby**

Rugby Club de Metz 63 080 €

(Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Volley Ball**

AS Pouilly Metz Volley Ball 45 000 €

(Dont 9 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

### **Sport amateur – subvention de fonctionnement**

#### **Arts martiaux**

Boxing Club de Metz 1 275 €

Budokai Metz Haku Un Kan 410 €

Karaté Club de Metz 4 400 €

Metz Lorraine Japon 415 €

Waka Matsu Dojo 280 €

#### **Badminton**

Association Badminton Marly Metz Cuvry 750 €

#### **Billard**

Amicale de Billard de Magny 160 €

Billard Club de Metz 420 €

#### **Clubs omnisports**

Centre d'Animation Sociale Sportive et d'Insertion Solidaire – Section ESAP 33 000 €

(Dont 6 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

Association Sportive des Cheminots de Metz 6 460 €

ASPTT Omnisports 105 000 €

(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 15 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)

ASPTT Omnisports 6 000 €

(Section Judo : 1 530 € - Section Echecs : 460 € - Section Gymnastique Fitness : 255 €

- Section Basket : 3 755 €)

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré- 2 380 €

USEP Moselle

#### **Cyclisme**

Cyclo Club de Metz 350 €

#### **Disciplines à destination des personnes handicapées**

Handicap Evasion Lorraine 680 €

Handisport Metz	1 030 €
Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz	1 350 €
<b>Echecs</b>	
Club d'Echecs Alekhine	2 550 €
<b>Football</b>	
Renaissance Sportive de Magny (Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)	30 500 €
Entente Sportive Messine (Dont 2 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)	12 240 €
Cercle Omnisport de Bellecroix (Dont 2 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)	13 600 €
Football Club de Metz Devant les Ponts (Dont 2 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)	13 600 €
Union Lorraine de Plantières (Dont 1 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)	12 340 €
Association Sportive Metz Grange aux Bois (Dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2019/2020)	7 295 €
<b>Football américain</b>	
Les Artilleurs de Metz	380 €
<b>Handball</b>	
Metz Magny Handball	2 200 €
<b>Natation</b>	
Club Gambetta	1 920 €
<b>Parachutisme</b>	
Para-Club Sportif de Metz	270 €
<b>Patinage</b>	
Ice Skating Show Metz	4 000 €
<b>Pêche</b>	
Amicale des Pêcheurs du Sablon	680 €
<b>Pétanque</b>	
Amicale de Pétanque de Magny	305 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 360 €
<b>Plongée</b>	
Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	315 €
Metz Plongée Loisirs	750 €
Nautilus Club de Metz	410 €

Plongée Nature VTT	205 €
Spéléo Club de Metz	250 €

**Randonnée**

Club Touristique de Lorraine	410 €
Nancy Metz à la Marche	850 €

**Tennis**

Tennis Club de Magny	750 €
----------------------	-------

**Tir**

Société de Tir de Metz	1 430 €
------------------------	---------

**Voile**

Cercle de Yachting à Voile de Moselle	3 545 €
---------------------------------------	---------

**Subventions de l'évènementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme**

Athlétisme Metz Métropole	63 000 €
(12 <sup>ème</sup> Meeting national indoor Metz-Moselle d'athlétisme)	56 000 €
(9 <sup>ème</sup> édition de la course « La Messine »)	4 000 €
(16 <sup>ème</sup> édition de la course nature de la Ville de Metz)	3 000 €

**Subvention d'équipement**

Metz Triathlon	16 080 €
(participation à l'achat d'un véhicule 9 places et d'une remorque – 30 % du coût total)	

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives Commissions : Commission Sport et Jeunesse Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
---

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**